|  |  |
| --- | --- |
| **la**

|  |
| --- |
| **cgt** |

Dassault Martignas |

 

**ELECTION CSE**

Cette année d’élection est cruciale pour l’avenir des droits de chaque salarié(e).

Le CSE remplacera les instances DP, CE et CHCST. Il y aura moins d’élu pour le fonctionnement de cette unique instance.

**MISSIONS ET COMPETENCES DU CSE :**

Les membres du CSE ont pour mission de présenter à l'employeur les réclamations individuelles ou collectives relatives aux salaires, à l'application du code du travail et des autres dispositions légales concernant notamment la protection sociale, ainsi que des conventions et accords applicables dans l'entreprise.

Elle contribue à promouvoir la santé, la sécurité et les conditions de travail dans l'entreprise et réalise des enquêtes en matière d'accidents du travail ou de maladies professionnelles ou à caractère professionnel.

Les membres de la délégation du personnel du CSE peuvent saisir l'inspection du travail de toutes les plaintes et observations relatives à l'application des dispositions légales dont elle est chargée d'assurer le contrôle.

Les membres du CSE auront comme devoirs d’accompagner les salarié(e)s auprès de la hiérarchie ce que faisaient anciennement les élus CGT en DP. Ces mêmes membres du CSE auront également en charge tout ce qui concerne les données économiques et les œuvres sociales de l’établissement.

Dans le champ de la santé, de la sécurité et des conditions de travail, toujours les mêmes membres s’occuperont de:

* procéder à l'analyse des risques professionnels auxquels peuvent être exposés les travailleurs, notamment les femmes enceintes,
* contribuer notamment à faciliter l'accès des femmes à tous les emplois, à la résolution des problèmes liés à la maternité, l'adaptation et à l'aménagement des postes de travail afin de faciliter l'accès et le maintien des personnes handicapées à tous les emplois au cours de leur vie professionnelle,
* pouvoir susciter toute initiative qu'ils estiment utile et proposer notamment des actions de prévention du harcèlement moral, du harcèlement sexuel et des agissements sexistes.

Le CSE reprend aussi les missions du CHSCT, il procède à intervalles réguliers à des inspections en matière de santé, de sécurité et des conditions de travail. Il réalise des enquêtes en matière d'accidents du travail ou de maladies professionnelles.

Concernant les œuvres sociales nous ne changerons pas fondamentalement le fonctionnement, nous souhaitons apporter des améliorations et plus de participation des salarié(e)s (**horizontalité**) dans le choix des propositions du CE.

Cela dit, il ne s’agit pas de désigner seulement celui qui s’occupe des cartes cadeaux ou des chèques ANCV, mais surtout des représentants qui défendront vos intérêts devant les Directions Locale et Générale.

**Le vote CGT permettra en CSEC (ancien CCE) d’être mieux représenté afin d’amener un contrepouvoir à la Direction Générale. C’est dans ce cadre que la CGT a demandé et obtenu le transfert de l’usine d’Argenteuil sur le nouveau site de Cergy Pontoise. Dernièrement c’est la mise en place de la subrogation que nous avons fini par obtenir et qui figure dans l’accord NAO 2019.**

**Nous engageons vivement toutes et tous les salarié(e)s à voter CGT encore plus cette année pour le CSE, afin de pérenniser des droits et des acquis.**

**Les élections auront lieu du 20 mai au 28 mai 2019.**

**VOTEZ ET FAITES VOTER UTILE**

**VOTEZ CGT**

Martignas le 29 avril 2019